

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 5 octobre 2026 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour l'utilisation d'un conteneur sur le lot 5 535 740, chemin de la Vallée et l'implantation d'un bâtiment agricole sur le lot 5 535 751, chemin de la Vallée.

Nature et effets :

1^{ère} demande :

Lot 5 535 740 :

La nature de la dérogation mineure s'applique à l'emplacement projeté du conteneur.

Le conteneur serait situé à 5,50 mètres de la ligne avant, alors que l'article 4.15.1 prévoit que la distance minimale est de 15 mètres.

2^e demande :

Lot 5 535 741 :

La nature de la dérogation mineure s'applique à l'emplacement projeté du bâtiment.

Le bâtiment serait situé à 7,30 mètres de la ligne avant, alors que la grille d'usage et normes de la zone AFD10 prévoit que la distance minimale est de 13.7 mètres.

Identification des sites concerné :

1^{ère} demande - lot 5 535 740 :



2^e demande – lot 5 535 741 :





CLEVELAND

But de la demande :

Cette demande a pour but de permettre l'implantation d'une station de pompage en respect de la pente nécessaire pour l'installation de la tubulure.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, cet avis est :

Donné à Canton de Cleveland, ce 14 septembre 2026.

Martin Lessard

Directeur général /greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland